



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 janvier 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2  
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3  
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4  
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6  
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Étaient également présents :

### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

#### 1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucun personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h10.

### 2. VALIDATION DE LA SÉANCE

#### 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre

**Rés. no  
2019-001**



N° de résolution  
ou annotation

Rés. no  
2019-002

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la 12<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 17 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 12<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

### 4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

#### 4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

### 5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

#### 5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

#### 5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

### **5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture**

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

### **5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

### **5.5 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours**

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES**

### **6.1 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière**

**CONSIDÉRANT** la politique de reconnaissance des OSBL adoptée par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

**Rés. no  
2019-003**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder les reconnaissances et les soutiens conséquents aux organismes indiqués dans le tableau suivant :

Noms de l'organisme	Soutien recommandé	Soutien accordé
MDJ Le SPOTH	500\$ + 2500\$	2 750 \$
Les Girouettes	500\$ + 2500\$	2 750 \$
Le cercle des Fermières	500\$	500 \$
Grain de Soleil Côte-Nord	500\$ + 1250\$	1 500 \$
Carrefour Familial	500\$ + 1250\$	1 500 \$
TVRP	0\$	500 \$
Club de l'âge d'or	0\$	500 \$
Commission des loisirs	500\$	500 \$
Table concertation jeunesse de CAO	500\$ + 1250\$	1 250 \$
Rodéo Bikes	Soutien physique et technique	Soutien physique et technique
<b>Total</b>	<b>12 250 \$</b>	<b>11 750 \$</b>

**Rés. no  
2019-004**

### **6.2 Demande d'aide financière - LES FERMIÈRES DE CHUTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier par LES FERMIÈRES DE CHUTE-AUX-OUTARDES pour la tenue de leur exposition locale annuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder un montant de 125 \$ pour la tenue de leur



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-005**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

exposition locale annuelle.

### **6.3 Demande de soutien financier, physique et technique - LE COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL ALL BEEN**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien de soutien financier, physique et technique par le comité organisateur du festival All Been pour la 4e édition du festival All Been;

**CONSIDÉRANT** les demandes formulées par le comité organisateur en vue d'obtenir le prêt à titre gratuit de diverses ressources municipales, que la municipalité estime à un montant de 12 800 \$;

**CONSIDÉRANT** la décision prise par sa résolution 2018-069 à l'effet que pour obtenir son soutien financier, physique et technique, le comité organisateur devait avoir obtenu de la municipalité, sa reconnaissance en vertu de sa politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** que malgré ladite résolution, le conseil municipal désire revenir sur sa décision et renouveler en partie son soutien au comité organisateur;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De refuser la demande d'aide financière du Comité organisateur du festival All Been pour l'organisation de l'édition 2019 du festival;
- ii. D'autoriser l'affectation, à titre gratuit, des ressources municipales demandées, selon la liste fournie par le comité organisateur et totalisant un montant estimé à 12 800 \$;
- iii. D'autoriser la tenue du festival sur les terrains formés des lots 5150208, 5150030, 5148695, 5150166, 5150224, 5150208 et 5150225, appartenant à la municipalité de Chute-aux-Outardes;
- iv. D'autoriser la participation des employés du service des travaux publics à la préparation et au montage du site des festivités;
- v. De fermer temporairement la rue des Sports, entre la rue de l'Aréna et la rue de l'Avenir, pour la tenue des festivités, c'est-à-dire pour la période du 6 au 9 juin 2019, inclusivement;
- vi. D'autoriser la participation des employés du service de sécurité incendie pour assurer la sécurité du site des festivités;
- vii. D'autoriser la tenue de spectacles extérieurs au-delà de 23h, c'est-à-dire jusqu'à 00h00 le 6 juin 2019, et



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

jusqu'à 02h00 les 7 et 8 juin 2019;

- viii. Que toutes ces autorisations soient subordonnées à la démonstration à faire par le comité organisateur, d'une couverture d'assurance jugée satisfaisante par la direction de la municipalité ainsi qu'à la signature d'un contrat en bonne et due forme;
- ix. Que la liste détaillée de toutes les demandes doit être transmise à la direction de la municipalité, avant le 24 mai 2019, à défaut de quoi toute demande subséquente sera refusée;
- x. D'aviser par écrit, avec accusé de réception, le comité organisateur qu'advenant une édition 2020 du festival All Been, l'organisation devra avoir obtenu le statut d'OSBL reconnu par la Municipalité de Chute-aux-Outardes, afin de pouvoir bénéficier du soutien physique et technique de la municipalité.

### 8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no  
2019-006

#### 8.1 Acceptation de la liste des déboursés

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 17 janvier 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 5 décembre 2018 et le 17 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 103 chèques présentés pour un montant de 122 280.62 \$.

Rés. no  
2019-007

#### 8.2 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que les séances ordinaires du conseil ainsi que les séances à huis clos qui les précèdent seront tenues aux dates indiquées dans le tableau suivant:



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution  
ou annotation

Mois de l'année	Séances de travail à huis clos à compter de 19h00	Séances publiques à compter de 20h00	Comité de budget à huis clos à compter de 19h00
Séances de janvier	14 janvier 2019	21 janvier 2019	
Séances de février	11 février 2019	18 février 2019	
Séances de mars	11 mars 2019	18 mars 2019	
Séances d'avril	8 avril 2019	15 avril 2019	25 avril 2019
Séance de mai	13 mai 2019	21 mai 2019	
Séances de juin	10 juin 2019	17 juin 2019	
Séances de juillet	25 juin 2019	2 juillet 2019	4 juillet 2019
Séances d'aout	19 aout 2019	26 aout 2019	
Séances de septembre	9 septembre 2019	16 septembre 2019	
Séances d'octobre	15 octobre 2019	21 octobre 2019	24 octobre 2019
Séances de novembre	11 novembre 2019	18 novembre 2019	
Séances de décembre	9 décembre 2019	16 décembre 2019	19 décembre 2019

**Rés. no  
2019-008**

**8.3 Adoption des taux de taxes foncières pour l'exercice 2019**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 427-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour taux de taxes foncières de l'exercice 2019, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	1.133%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	2.133%
C) Taux des immeubles industriels :	2.844%



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes**

D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	1.777%
E) Taux des terrains vagues desservis :	2.667%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	1.333%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.210%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.336%
C) Taux des immeubles industriels :	0.448%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.280%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.421%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.210%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE FINANCEMENT DES QUOTEPARTS DE LA MRC - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.092%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.147%
C) Taux des immeubles industriels :	0.196%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.123%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.184%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.092%

TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU ROUTIER - À TAUX VARIÉS	
CATÉGORIES	TAUX
A) Taux de base :	0.000%
B) Taux des immeubles non résidentiels :	0.000%
C) Taux des immeubles industriels :	0.000%
D) Taux des immeubles à 6 logements ou plus :	0.000%
E) Taux des terrains vagues desservis :	0.000%
E.1) Taux des immeubles agricoles :	0.000%





N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-009**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **8.4 Adoption des tarifs de compensation pour l'exercice 2019**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut fixer plusieurs taux de la taxe foncière en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation. (L.R.Q., c. F-2.1, article 244.29);

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de prévoir que les taux de taxe seront imposés par résolution (art.989 C.M.);

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 427-2017;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter pour tarifs de compensation de l'exercice 2019, ceux qui apparaissent dans les tableaux qui suivent.

TARIF DE COMPENSATION EAU	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	186.00 \$
Six logements ou plus	186.00 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1.00 \$
Classe 1B	2.00 \$
Classe 1C	3.00 \$
Classe 2	9.00 \$
Classe 3	18.00 \$
Classe 4	36.00 \$
Classe 5	66.00 \$
Classe 6	120.00 \$
Classe 7 et plus	298.00 \$
Industriel	1 284.00 \$



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

TARIF DE COMPENSATION SERVICES DE POLICE	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	62.00 \$
Six logements ou plus	62.00 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1.00 \$
Classe 1B	1.00 \$
Classe 1C	1.00 \$
Classe 2	3.00 \$
Classe 3	6.00 \$
Classe 4	12.00 \$
Classe 5	22.00 \$
Classe 6	40.00 \$
Classe 7 et plus	100.00 \$
Industriel	100.00 \$

TARIF DE COMPENSATION MATIÈRES RÉSIDUELLES	
CLASSE D'USAGE	TARIF PAR UNITÉ
Résidentiel :	
Moins de six logements	196.00 \$
Six logements ou plus	196.00 \$
Non résidentiel :	
Classe 1A	1.00 \$
Classe 1B	3.00 \$
Classe 1C	6.00 \$
Classe 2	18.00 \$
Classe 3	36.00 \$
Classe 4	72.00 \$
Classe 5	132.00 \$
Classe 6	240.00 \$
Classe 7 et plus	598.00 \$



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-010**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

### **8.5 Autorisation de signature d'une entente concernant l'utilisation du contremaitre à titre d'opérateur de machinerie lourde**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes désire conclure une entente avec le syndicat des municipalités de la Côte-Nord (CSN), concernant l'utilisation du contremaitre à titre d'opérateur de machinerie lourde;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet d'entente à la séance préparatoire tenue le 17 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** que suite au dépôt du projet d'entente, le directeur général propose une modification au texte de l'entente, afin d'en élargir la portée d'application en y remplacer le point 3 par le texte suivant :

*« 3. Pour tous les cas où l'employeur doit recourir à un troisième opérateur, monsieur Lajoie peut agir à titre d'opérateur si l'employeur n'est pas en mesure de rappeler au travail un opérateur occasionnel »;*

**CONSIDÉRANT** que le projet d'entente initial prévoyait plutôt à son article 3 qu'en cas d'urgence, monsieur Lajoie peut agir à titre d'opérateur si l'employeur n'est pas en mesure de rappeler au travail un opérateur occasionnel;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la modification proposée par le directeur général visant l'élargissement de l'application de l'entente;
- ii. D'autoriser la signature de l'entente concernant l'utilisation du contremaitre à titre d'opérateur de machinerie lourde, dans les cas d'urgence, si l'employeur n'est pas en mesure de rappeler au travail un opérateur occasionnel, tel que présentée avant l'amendement.

**Rés. no  
2019-011**

### **8.6 Modification de l'horaire d'ouverture du bureau municipal**

**CONSIDÉRANT** la demande de la direction concernant la modification de l'horaire d'ouverture du bureau municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. no  
2019-012**

**Rés. no  
2019-013**

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la prochaine rencontre.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1 Contrat de balayage et nettoyage de la chaussée - Transports Québec**

**CONSIDÉRANT** les devis n° 101 et 190 transmis à la municipalité concernant l'offre faite par le centre de services de Baie-Comeau de Transports Québec;

**CONSIDÉRANT** l'offre concernant la conclusion d'un contrat de gré à gré, d'une durée de 12 mois, au prix de 3 300 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de balayage et de nettoyage de la chaussée sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la conclusion d'un contrat de gré à gré avec le centre de services de Baie-Comeau de Transports Québec, pour la réalisation des travaux de balayage et de nettoyage de la chaussée sur le territoire de la municipalité.

#### **9.2 Autorisation pour l'acquisition d'une gratte de 12 pieds pour le chargeur sur roues**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par la direction concernant l'acquisition d'une gratte pour le chargeur sur roues;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'acquisition d'une gratte pour le chargeur sur roues;
- ii. De financer cet investissement au fonds de roulement de la municipalité, pour un terme de 5 ans;
- iii. Que la présente autorisation soit subordonnée à une vérification auprès de la SAAQ à savoir si ce type d'équipement nécessite l'obtention d'un permis spécial;



Procès-verbaux de la Municipalité du Village  
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution  
ou annotation

Rés. no  
2019-014

**9.3 Autorisation de signature - entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Manicouagan, pour accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs de son territoire non accessibles par le réseau routier, a mis en place un projet permettant d'améliorer le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence dans ces endroits, en se dotant d'un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU);

**CONSIDÉRANT** que les secteurs non accessibles par le réseau routier de toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, incluant le TNO de la Rivière-aux-Outardes, sont ciblés par le PLIU et qu'à cet égard, une entente intermunicipale doit intervenir entre les parties;

**CONSIDÉRANT** que la MRC/TNO a acquis différents équipements devant être mis en commun pour les fins de ladite entente;

**CONSIDÉRANT** que les parties à l'entente désirent déléguer à la MRC/Autorité régionale leur compétence quant aux interventions pouvant être faites en milieu isolé;

**CONSIDÉRANT** que la MRC/Autorité régionale désire, par cette entente, convenir avec la Ville de Baie-Comeau d'une entente de service afin que le service de sécurité incendie de Baie-Comeau puisse réaliser ces interventions en milieu isolé;

**CONSIDÉRANT** qu'en effet, le service des incendies de la Ville de Baie-Comeau, possédant le personnel requis et formé à titre de premiers répondants, est disposé à offrir ses services à l'ensemble des municipalités du territoire dans la mesure où ce projet s'autofinance au moyen d'un fonds de fonctionnement par le biais d'une quotepart déboursée par les autres parties à l'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartiendra à la MRC/Autorité régionale d'établir ces quoteparts conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**CONSIDÉRANT** que les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent de conclure une entente relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire des parties à l'entente.

**CONSIDÉRANT**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le maire, M. Yoland Émond, et le directeur



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

général, M. Rick Tanguay, soient et sont autorisés à signer l'entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Manicouagan;

- ii. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités parties à l'entente.

**Rés. no  
2019-015**

### **11. Période de questions**

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no  
2019-016**

### **12. Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h40.

Yolande Émond,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier.